

Vrais symptômes, mauvais remèdes

2x NON
aux initiatives sur la santé

Comité interpartis contre les initiatives sur les primes et le frein aux coûts

Le 9 juin, le peuple se prononcera sur deux initiatives en matière de santé. Ces initiatives répondent à des préoccupations réelles, mais proposent de mauvais remèdes et manquent leur cible. Ce sont des expérimentations à risques et avec des effets secondaires pour les patients et la classe moyenne. En cas d'acceptation des initiatives sur les primes et pour un frein aux coûts, la TVA sera, à elle seule, relevée de jusqu'à 25 % et une réduction injuste des prestations créera une médecine à deux vitesses. Convaincu qu'il est nécessaire d'agir, le Parlement a élaboré deux bons contre-projets indirects aux initiatives. Ils entreront en vigueur en cas de refus le 9 juin prochain.

Le comité interpartis «2x Non aux initiatives sur la santé», composé du PLR, des Verts libéraux et de l'UDC, rejette l'initiative sur le frein aux coûts ainsi que celle sur les primes et soutient les contre-projets. Lors d'une conférence de presse commune, le comité a présenté aujourd'hui ses arguments contre les initiatives.

Préoccupations légitimes, mauvais remèdes

Les initiatives mettent certes en évidence des préoccupations légitimes, mais les solutions proposées sont inadaptées. «Les coûts de l'initiative sur les primes sont énormes et l'initiative sur le frein aux coûts rationne nos soins médicaux. Les deux initiatives vont bien au-delà de l'objectif visé», avertit la conseillère nationale PLR Regine Sauter. Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent les deux initiatives sur la santé. Les PME, l'économie et l'agriculture également. Le Parlement a adopté un contre-projet indirect à chacune des deux initiatives populaires. Ces paquets de mesures ciblées ont un effet plus rapide, ne comportent pas de risques ni d'effets secondaires dangereux et respectent la souveraineté des cantons. En cas de rejet des initiatives, les contre-projets entrent automatiquement en vigueur.

Les malades attendent leur traitement

Le frein aux coûts, mal conçu, agit comme un frein au traitement. Le Conseil fédéral met lui aussi en garde contre un rationnement des soins médicaux imposé par l'Etat lorsque les coûts doivent être plafonnés. Ce sont donc les bureaucrates qui décident des traitements plutôt que les médecins et les patients. Ceux qui ne peuvent se permettre de souscrire une assurance complémentaire privée doivent attendre en cas de maladie. Or, en Suisse, les soins médicaux de base doivent être garantis pour tous dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. «L'initiative sur le frein aux coûts est injuste, antisociale et crée de fausses incitations dans notre système de santé», déclare la conseillère nationale Verte libérale Melanie Mettler. Cette initiative menace de conduire la Suisse vers une médecine à deux vitesses. Elle veut introduire un plafond de coûts pour les soins médicaux de base, directement lié à la croissance économique. C'est absurde. Les soins médicaux doivent être axés sur les besoins des patientes et des patients et non sur la situation économique. Un traitement sur trois remboursé par l'assurance de base ne le serait plus aujourd'hui si l'initiative avait été mise en œuvre dès l'an 2000.

Des dépenses supplémentaires de 1200 francs par ménage

L'initiative sur les primes est un projet purement redistributif qui ne profite qu'à une minorité. Elle fait payer la classe moyenne, l'économie et les PME avec une hausse d'impôts. En 2030, le Conseil fédéral s'attend à des coûts annuels supplémentaires pouvant atteindre environ 12 milliards de francs. Compte tenu de sa situation financière, la part de la Confédération, estimée à 9 milliards de francs, ne pourra être financée que par des augmentations d'impôts. Si le financement se fait par le biais de la TVA, cela signifierait des coûts supplémentaires allant jusqu'à 1200 francs par an pour un ménage moyen. De plus, les impôts cantonaux augmenteraient également, car les cantons devraient contribuer jusqu'à 2,7 milliards de francs – tendance annuelle à la hausse. «L'initiative sur les primes ne résout aucun problème, elle ne fait que combattre les symptômes et injecter plus d'argent dans le système», critique le conseiller national UDC Thomas Bläsi. Avec l'initiative, les coûts de la santé continueront d'augmenter. Elle réduit à néant tout incitation à maîtriser les dépenses tant cantonales qu'individuelles et conduit à une redistribution régionale. La population des cantons économes devra cofinancer, via la part fédérale, la réduction des primes dans les cantons où les coûts de la santé sont élevés. C'est injuste.

Contacts

Thomas Bläsi, Conseiller national UDC, 079 831 68 70
Melanie Mettler, Conseillère nationale Verts libéraux, 078 781 18 48
Regine Sauter, Conseillère nationale PLR, 079 667 75 03

Autres informations:
www.initiativessante-non.ch